



Société de recouvrement: payer ou attendre?

Par WhiteSpirit31

Bonjour,

Il y a 3 ans j'ai quitté un appartement dont j'étais locataire. Non seulement la caution ne m'a pas été remboursée par la société gestionnaire (une grosse boîte connue), mais encore il m'a été facturée une somme énorme au titre de travaux de remise en état alors que j'avais restitué ce logement propre et en bon état.

Trop absorbé à ce moment-là par des problèmes plus graves, je n'ai pas fait de vagues et j'ai accepté de payer la somme demandée par petites mensualités à une société de recouvrement.

En décembre 2015, j'en ai eu assez d'être pris pour un pigeon et j'ai arrêté de payer. Aujourd'hui la société de recouvrement me réclame le solde, 470 Euros (normal, me direz-vous!)

Que faire? Continuer à payer ou attendre de voir s'ils vont abandonner? Je crains d'avoir à supporter des frais supplémentaires s'ils engagent une procédure judiciaire. Naturellement je paierai sans discuter si un juge le décide car je n'ai aucun moyen aujourd'hui de prouver ma bonne foi.

Que feriez-vous en pareil cas?

Merci d'avance pour vos conseils.

Philippe